Accessions / Relégations

Pour les Seniors masculins, les accessions de cette fin de saison sont conditionnées par les relégations du niveau Régional 3 vers le championnat de District.

La LGEF prévoit dans sa réforme 53 descentes depuis les 15 groupes de R3 vers les Districts.

https://lgef.fff.fr/wp-content/uploads/sites/14/bsk-pdf-manager/01eae11aaf04f041e8325dd58e42723a.pdf

Pour y arriver les 3 équipes classées aux 3 dernières places de chaque groupe seront reléguées directement (soit 45 équipes). S'ajouteront les 8 descentes supplémentaires, les 8 formations classées moins bonnes 9^{es} des 14 groupes de 12.

Des équipes alsaciennes figurent dans 6 groupes (J à O), des équipes d'autres territoires étant présentes dans les groupes J et M.

Dans le groupe J 1 seul alsacien sera concerné par la relégation, c'est une certitude.

Dans les 5 autres groupes le nombres d'équipes alsaciennes reléguées peut varier de 14 à 20.

Dans le meilleur des cas nous aurions donc 15 relégations vers le District d'Alsace, contingent qui peut augmenter jusqu'à 21 équipes dans le pire scénario.

Concernant les relégations dans les championnats de District, l'équation est bien plus simple : Il s'agit des équipes classées aux deux dernières places de chaque groupe. NB : Une équipe en situation de forfait général sera toujours classée à la dernière place du classement et reléguée en fin de saison.

Voici les répercussions sur les différents championnats de District :

District 3: Situation 2022/23 : _____7 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes Accessions en District 2: De 10 à 13 équipes ; Si 15 descentes de R3: Accession de 13 équipes ; les classées 1es de chaque groupe + les 5 meilleures 2es Si 16 descentes de R3: Accession de 12 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es} Si 17 descentes de R3 : Accession de 11 équipes ; les classées 1es de chaque groupe + les 3 meilleures 2es Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 10 équipes ; les classées 1es de chaque groupe + les 2 meilleures 2es ▼ Relégations en District 4 : 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe District 4: Situation 2022/23: ___4 groupes de 12 équipes et 5 groupes de 11 équipes Accessions en District 3 : _____ De 13 à 16 équipes ; Si 15 descentes de R3: Accession de 16 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 7 meilleures 2^{es} Si 16 descentes de R3: Accession de 15 équipes ; les classées 1es de chaque groupe + les 6 meilleures 2es Si 17 descentes de R3 : Accession de 14 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 5 meilleures 2^{es} Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 13 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es} ▼ Relégations en District 5 : 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe District 5: Situation 2022/23: 4 groupes de 12 équipes et 6 groupes de 11 équipes Accessions en District 4 : De 20 à 23 équipes ; Si 15 descentes de R3: Accession de 23 équipes ; les classées 1es et 2es de chaque groupe + les 3 meilleures 3es Si 16 descentes de R3: Accession de 22 équipes ; les classées 1es de chaque groupe + les 2 meilleures 3es Si 17 descentes de R3: Accession de 21 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe + le meilleur 3^e Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 20 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe ▼ Relégations en District 6 : Actuellement 6 équipes Nb: Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD), à l'exception du groupe E de District 5, ce dernier étant composé exclusivement d'équipes « réserves », ce point règlementaire ne s'applique pas. District 6: Situation 2022/23: 6 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 11 équipes Accessions en District 5 : 14 équipes*; Les classées 1^{es} de chaque groupe + les 6 meilleures 2es ▼ Relégations en District 7: 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe Nb: En cas de descente d'une (ou plusieurs) équipe(s) réserves de D5 en D6, il sera procédé à une (ou plusieurs) montées supplémentaires parmi les meilleurs troisièmes de D6. 6 équipes réserves sont à ce jour en position de relégation certaine ou en forfait général, donc classées à la dernière place de leur groupe.

Les présentes informations sont publiées :

- Sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.
- Sous réserve de respect des modalités définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.
- Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.